[commune], [date]

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins

A l'attention de l'Echevin.e de la Mobilité

[nom de l'échevin.e]

**Concerne : demande rue scolaire temporaire [nom de la rue]**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Madame l’Echevine, Monsieur l’Echevin,

Notre école est inquiète quant à la sécurité et à la santé de ses élèves, parents et enseignants. C'est pourquoi nous souhaitons tester une rue scolaire pendant une période de 3 mois. Des exemples à Bruxelles et dans d'autres villes montrent qu'une rue scolaire peut s'avérer être une vraie solution.

Par la présente, nous introduisons une demande pour l'aménagement d'une rue scolaire temporaire[[1]](#footnote-1) à la/au [nom de l'école] dans la [nom de la rue] à [commune]. Par ce biais, nous éviterons les gros embarras de circulation à la porte de l'école, qui occasionnent beaucoup de pollution.

Nous voulons tester la rue scolaire du [date de début] au [date de fin] inclus. Cette période d'essai de 14 semaines nous permettra une évaluation précise de la rue scolaire, évaluation qui se fera en collaboration tant avec les parents, les élèves et les enseignants qu’avec les riverains, qui seront impliqués et informés tout au long du processus.

Si, après cette période d'essai, la rue scolaire fait l'objet d'une évaluation positive, nous souhaitons, en concertation avec vous, réfléchir à une mise en place définitive.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour discuter de cette demande et convenir des premières modalités pratiques.

Vous pouvez nous joindre à [e-mail du/de la directeur/trice] ou au [numéro de téléphone du/de la directeur/trice].

En espérant une réponse positive,

Cordialement,

[nom du/de la directeur/trice],

Directeur/trice de la/du [nom de l'école]

1. La rue scolaire consiste en : la fermeture de la [nom de la rue] à la circulation motorisée entrante entre [lieu de fermeture d'un côté] et [lieu de fermeture de l'autre côté]. Les voitures des riverains peuvent quitter la rue en roulant (au pas). La durée de la fermeture est de 30 minutes au début de la journée scolaire et de 30 minutes à la fin de celle-ci. [↑](#footnote-ref-1)